

Allianz Global Investors Fund
Société d'Investissement à Capital Variable
6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 71.182

Avis aux actionnaires

Le Conseil d'administration du Fonds Allianz Global Investors vous annonce que les compartiments suivants du Fonds Allianz Global Investors Fund ont été regroupés le 9 juillet 2024 (la « Date de fusion »), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Compartiment absorbé			Compartiment absorbant			Rapport d'échange
Allianz Global Investors Fund – Allianz Enhanced All China Equity			Allianz Global Investors Fund – Allianz China Future Technologies			
Catégorie de parts	ISIN / WKN	Prix de la part dans la devise de la catégorie de parts (à la Date de fusion)	Catégorie de parts	ISIN / WKN	Prix de la part dans la devise de la catégorie de parts (à la Date de fusion)	
A (EUR)	LU0348804922 / A0Q1MP	311,87	A (EUR)	LU2778985510 / A407KX	100,00	3,118659 ¹⁾
A (USD)	LU0348805143 / A0Q1MQ	94,92	A (USD)	LU2778985437 / A407KW	10,00	9,492174 ²⁾

1) Pour une part de la catégorie A (EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Enhanced All China Equity, les investisseurs ont reçu 3,118659 parts de la catégorie A (EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz China Future Technologies

2) Pour une part de la catégorie A (USD) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Enhanced All China Equity, les investisseurs ont reçu 9,492174 parts de la catégorie A (USD) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz China Future Technologies

À compter du 9 juillet 2024, les investisseurs du Compartiment absorbé ont été crédités de parts du Compartiment absorbant, dans une quantité correspondant à leur participation antérieure dans le Compartiment absorbé. En contrepartie, le Compartiment absorbant a reçu les actifs du Compartiment absorbé à compter du 9 juillet 2024.

Senningerberg, août 2024

Sur ordre du Conseil d'administration
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale allemande prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.